

L'an deux mille dix-neuf et huit octobre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 27 Septembre 2019.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany, **EXCUSES**, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard,
Secrétaire de séance : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, donnée par le secrétaire, le compte rendu de la réunion du 21 Mai 2019 est adopté par les membres présents à cette séance.

-001- TRAVAUX :

Accessibilité des bâtiments :

La consultation des entreprises est terminée, les entreprises ayant répondu sont :

- pour le Gros-Œuvre : DUPIOL et DA ROS
- pour l'Electricité AL TECH ENERGIES

L'architecte nous a fait parvenir l'analyse des offres ce sont les entreprises DA ROS et AL TECH ENERGIES qui sont retenues. Une réunion en mairie est prévue le Lundi 14 Octobre pour établir un échancier des travaux en accord avec les entreprises.

Valérie DUCASSE demande si les personnes handicapées pourront disposer d'une sonnette, placée devant la Mairie pour signaler leur présence, et ce malgré l'accès depuis la salle communale.

Monsieur Le Maire fait le point sur l'ensemble des travaux en cours :

Clocher Eglise :

Monsieur Le Maire a relancé plusieurs fois le maçon Jérôme LABORDE pour qu'il termine les travaux du clocher.

Gaz Salle Communale :

L'entreprise AL TECH ENERGIE a été relancée, ils vont effectuer les travaux de mise aux normes de l'installation, cela fait suite à l'observation lors la visite de la commission de sécurité et devient urgent.

Chemin des « Mesplereaux » :

L'entreprise MALANDIT s'est engagée pour réaliser ces travaux sur l'année 2019 au niveau comptable la Mairie souhaite avant le 15 Décembre.

Projets 2020 :

Chauffage Logement et Mairie :

Monsieur Le Maire a convenu avec Monsieur ALBERTI, entreprise AL TECH ENERGIES, que lors de sa venue ils regarderont pour le chauffage du logement et de la mairie. Il fait part de sa rencontre avec David BORDES au cours de laquelle ce projet a été évoqué.

Modification du Budget n° 2/2019 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin d'ajuster les prévisions pour le Programme d'Investissement : Opération 48 « Chemin des Mespelreaux », et d'inscrire en Fonctionnement le versement du Fonds Péréquation Intercommunal et Communal qui vient de nous être notifié et également versé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget Communal comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Cpte 73223 : Fonds de Péréquation + 3 126.00

Dépenses :

Cpte 615221 : Bâtiments Publics : + 3 126.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opération n° 41 : Bâtiments Communaux :

Dépenses :

Cpte 231 : Immobilisation en cours - 1 500.00

Opération n° 48 : Chemin « Mesplereaux » :

Dépenses :

Cpte 231 : Immobilisation en cours + + 1 500.00

-002- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Débat sur le Projet d'Aménagement de de Développement Durable.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Bazadais a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 29 janvier 2015.

L'article L 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit pour l'ensemble du territoire intercommunal :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique touristique et culturel.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il constitue en cela le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la communauté de communes engage sur son territoire.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils

municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Chaque Conseiller Municipal a reçu un exemplaire du PADD joint à la convocation du Conseil Municipal, certains ont assisté à la réunion de présentation « Forum des Elus » organisée à l'attention des élus et des techniciens à Bernos-Beaulac, le 12 Septembre 2019.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD du PLUi de la Communauté des Communes du Bazadais définit par quatre axes stratégiques et deux thèmes transversaux à savoir :

Axes stratégiques :

- Axe n°1 : Favoriser l'accueil de population tout en confortant l'identité du Bazadais
- Axe n°2 : Renforcer l'attractivité de l'économie et les savoir-faire locaux
- Axe n°3 : Favoriser un mode de développement urbain respectueux du cadre de vie
- Axe n°4 : Positionner le Bazadais comme territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement

Thèmes transversaux :

- La qualité de vie offerte aux habitants et aux entreprises (environnement, paysages,...)
- La préservation de l'identité Bazadaise.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :
Le conseil municipal débat des orientations générales du PADD.

Dominique NARBEBURU a travaillé sur le document mais se pose des questions par rapport aux financements des objectifs et des personnes qui vont accompagner toutes ces démarches.

Le Financement de l'Office du Tourisme est évoqué.

Pour le logement la mission du SIPHEM est présentée par le Monsieur Le Maire, Frédéric GASSER parle des logements vacants et des moyens proposés pour apporter des solutions quitte à obliger les propriétaires à vendre ou à réhabiliter.

Au niveau économie : il faut donner les moyens techniques pour l'accueil des entreprises sur des zones consacrées à cela mais également veiller à maintenir des activités sur les communes rurales.

Plusieurs membres ne sont pas d'accord sur « l'identité bazadaise confirmée » commune à tout le territoire, Monsieur Le Maire dit qu'elle existe au moins au niveau agricole avec le Bœuf de Bazas, l'abattoir.

La mention de territoire référent en matière d'énergie est loin d'être évidente et reconnue.

La discussion s'oriente plus vers la commune :

L'Opération Aménagement Programmée prévue sur la commune ne donne pas satisfaction et devra rediscutée, on ne veut pas d'un lotissement.

Le plan de zonage est évoqué avec la mise en place des Zones Agricoles et Naturelles et des STECAL notamment les demandes pour trois projets actuellement connus : Coiffeur, Maçon et Centre Aroura.

Le règlement des zones devra permettre la construction des annexes et des piscines.

Les coupes de bois massives sont également évoquées plusieurs visions sont exposées : catastrophe écologique pour Dominique NARBEBURU, pour Valérie DUCASSE c'est une activité économique pour le bassin d'emploi, et Sylvie DUPOIS constate que le paysage est dévasté 'tout est à terre même des chênes qui ont des siècles ».

La mauvaise couverture du territoire par internet est soulevée.

Impression Générale :

La commune va perdre des droits à construire par rapport au PLU actuel, il faut rester très vigilants et garder l'initiative pour être au plus près des projets des habitants ou des futurs habitants, des propriétaires.

La tenue de ce débat sera formalisée par une délibération à laquelle le projet de PADD sera annexé.

003- QUESTIONS DIVERSES :

Visite du nouveau Trésorier :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à sa demande, il a reçu en Mairie M. Tarik BENJELLOUN, le nouveau trésorier, en présence du secrétaire de Mairie. En poste depuis le 1^{er} Août, ce dernier fait tour de toutes les collectivités.

Il a commenté la situation financière et fiscale ainsi que les ratios de la commune, tout est correct, il a annoncé que la commune n'avait pas d'impayé. Suite à cette dernière information, le secrétaire a demandé confirmation par rapport à un arriéré de loyer. Le Trésorier a confirmé, dès le lendemain, que la dette du locataire était apurée en intégralité.

Le Comptable a également répondu à la question de Monsieur Le Maire concernant les indemnités de Conseil : elles font partie de sa rémunération et perdurent à la demande de l'Association des Maires.

Devant cette démarche spontanée très appréciée et le bon retour de cette rencontre, le Conseil Municipal prendra une nouvelle délibération pour l'attribution de cette prime qui faisait débat à chaque présentation en Conseil.

Chemin Rural du « Crierey » :

Jeanny PIZINATTO demande au Maire de faire le point sur le dossier. Le Maire donne lecture du courrier de l'avocate de la commune en date du 18 Juillet 2019. Dans ce courrier le Conseil de M. MARBOUTIN propose la vente à la commune, après bornage, du chemin privé créé par ses soins, mais qu'il reste ouvert à une négociation amiable. Depuis, après échanges avec l'avocate cette dernière a écrit de nouveau à Me GOUZES, Conseil de M. MARBOUTIN, par rapport au caractère indiscutable de l'existence de chemin et a conseillé au Maire, afin d'alimenter la procédure, de mettre par courrier M. MARBOUTIN, en demeure d'une adjonction d'ouverture du chemin.

Jeanny PIZZINATO précise que le tracé du chemin communal n'arrive pas au portail car ce dernier ouvre directement sur le domaine privé. Monsieur Le Maire informe qu'il conviendra donc de faire borner l'emprise du chemin, le coût pourra être partagé ou il faudra passer par un bornage judiciaire en cas de refus de participer de la partie adverse.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à un échange amiable si cela est équitable et souhaite surtout éviter une procédure longue et coûteuse.

Plantation Arbres 11 Novembre :

Le Conseil Municipal décide de planter l'ensemble des arbres manquants en hommage aux anciens combattants. Monsieur Le Maire se rapprochera du Conservatoire végétal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 45.